

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

# LA SEMAINE

REVUE RELIGIEUSE, PEDAGOGIQUE, LITTERAIRE ET SCIENTIFIQUE.

Rédacteurs : C. J. L.-LAFRANCE, NORBERT THIBAUT et JOS. LÉTOURNEAU.

Vol. I.

SAMEDI, 30 AVRIL, 1864.

No. 18.

## HISTOIRE DU CANADA

DOMINATION ANGLAISE.

( Suite. )

Après avoir fait l'historique des fondateurs de ce pays et des nombreuses et glorieuses luttes qu'ils eurent à soutenir sous la domination française, après avoir vu le Canadien marcher avec assurance vers l'avenir, une main sur la croix qui le console dans ses malheurs et ranime ses espérances, et l'autre sur la charrue ou son mousquet, inséparable compagnon d'un peuple qui, à chaque instant était appelé à quitter la charrue pour voler au combat, nous allons aujourd'hui esquisser rapidement l'existence pleine d'intérêt de ces mêmes hommes qui, malgré un courage sans exemple, durent subir le joug d'une domination étrangère, et virent, avec douleur et effroi, le vainqueur violer sans scrupule et avec insolence, les clauses d'un traité à peine signé garantissant aux Canadiens le libre exercice de la religion catholique, la conservation de leur langue et de leurs lois, et leur assurant les droits et privilèges de sujets anglais.

L'histoire de la domination anglaise se divise en quatre parties principales : la première comprend la loi martiale ou régime militaire, de 60 à 64 ; la seconde, le gouvernement militaire de 64 à 74 ; la troisième, le gouvernement civil absolu de 74 à 91 ; la quatrième, le gouvernement constitutionnel avec une chambre non responsable, de 91 à 37. Durant les troubles de 37 et 38, la constitution du pays fut suspendue, et remplacée par un conseil militaire. En 1840, le gouvernement constitutionnel fut rétabli avec une chambre dont les ministres étaient responsables au peuple. C'est le gouvernement que nous possédons aujourd'hui avec le conseil législatif rendu électif en 56.

En violation du traité de capitulation, l'Angleterre aussitôt maîtresse du pays—pour obtenir la possession duquel elle avait fait de si grands sacrifices—traita les Canadiens en peuple conquis. Le général Amherst divisa ce pays en trois districts et plaça, à la tête de chacun d'eux, trois officiers, Murray à Québec, Gage à Montréal, Burton à Trois-Rivières, qui,

s'adjoignant quelques membres, avaient le droit et le pouvoir de décider sans appel, toutes les questions civiles et criminelles qui se présentaient à leurs tribunaux.

Tous nos droits furent annulés, nos justes demandes refusées, et la loi martiale, la loi des émeutes et des révoltes, la loi du soldat, domina, de toute sa sombre et farouche puissance, sur un pays que l'on avait acquis en promettant respect aux lois établies.

Voilà comment l'on commença à respecter la capitulation, voilà comment un peuple vaillant, mais malheureux et abandonné, se vit mis à la disposition de soldats ignorants et irrités.

Cette conduite qui reçut la sanction de la métropole, et qui est le plus sûr témoignage que l'on s'était vaillamment défendu, et que le vainqueur redoutait encore la colère de ce qui restait de vaincus, dura depuis la prise du pays en 59 jusqu'au traité de 1763, date douloureuse où les Canadiens, perdant leur dernier espoir, furent définitivement livrés à l'Angleterre.

Après la capitulation de Montréal, et surtout après cette cession définitive du pays en 1763, tous les officiers civils et militaires, et presque toutes les personnes influentes et éclairées de la colonie, retournèrent en France recueillir les fruits de leur courage, continuer en Europe leurs exploits et acquérir d'autres lauriers ; mais malheureusement, par leur départ, elles laissaient, livrés à eux-mêmes, à la merci d'un ennemi irrité et despote, ceux que des propriétés, l'amour du pays ou des liens de famille, retenaient forcément au sol. L'Angleterre favorisa de toutes ses forces et par tous les moyens le départ des Canadiens pour la France, se flattant d'écraser facilement ce qui resterait de ce malheureux peuple, et de faire de toute l'Amérique du Nord, un peuple, anglais de langue, de cœur et de principes.

Privés de leurs chefs, ces Canadiens échauffés par les luttes glorieuses qu'ils venaient de soutenir contre une nation qui était alors leur maîtresse, voyant la haine profonde qu'on portait à leurs institutions et à leur race, n'ayant tous qu'un même intérêt, qu'une même volonté, qu'un même cœur, comprirent que pour sauver leur religion et les débris de leur nationalité, ils devaient se grouper autour du curé et des principaux citoyens de chaque paroisse, régler leurs différends entre eux et s'isoler ainsi

le plus possible d'un gouvernement qui voulait leur faire payer cher une noble défense.

C'est grâce à l'accomplissement de ce projet, que les Canadiens purent faire échouer les plans de destruction conçus contre leur race et leur foi, et transmettre intact et pur de toute souillure, à nous leurs fils, ce dépôt sacré, cet héritage glorieux, encore menacé aujourd'hui.

A la loi martiale succéda,—contre la juste attente de ceux qui étaient demeurés en Canada et qui espéraient voir bientôt finir ce règne de fer du soldat—un conseil composé de huit membres, y compris le gouverneur, et revêtus des triples pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, même de celui de taxer.

A l'avènement de ce conseil qui constitue le *Despotisme militaire*, jusqu'en 1774, les Canadiens durent comprendre que, si, sur la fin du règne de la loi martiale, on avait fini par suivre les lois et par adopter la langue du pays, il allait bientôt s'opérer un changement radical, et que la tyrannie allait commencer à peser lourdement sur eux; ils durent sentir et voir que leur religion allait être proscrite, que leur langue, leur race, tous les objets de leur affection, étaient odieux, et devaient disparaître pour faire place à la langue anglaise et à la religion protestante.

Pour exécuter ce projet inique, l'Angleterre, par une proclamation du mois d'octobre 1763, commença par morceler notre pays, et, du Canada, aussi vaste que l'Europe entière, elle retrancha les parties les plus importantes pour les distribuer à ses colonies. "Le Labrador, dit Garneau, depuis la rivière St. Jean jusqu'à la baie d'Hudson, l'île d'Anticosti, l'île de la Magdeleine, furent annexés au gouvernement de Terre-Neuve; les îles de Saint-Jean et du Cap-Breton, à la Nouvelle-Écosse; les terres des grands lacs, aux colonies voisines. Bien-tôt encore le Nouveau-Brunswick en fut détaché pour prendre le nom qu'il porte aujourd'hui et une administration particulière.

"Du territoire, l'Angleterre passa aux lois. Le roi, de sa seule autorité, sans le concours du parlement, abolit les lois françaises, si précises, si claires, si sages, pour y substituer les lois anglaises, amas confus d'actes du parlement et de décisions judiciaires, enveloppées de formes compliquées et barbares dont la justice n'a pu encore se débarrasser en Angleterre, malgré les efforts de ses plus grands jurisconsultes; et cette abolition était faite pour assurer la protection et le bénéfice des lois de la nouvelle métropole à ceux de ses enfants qui s'établiraient en Canada."

Ainsi l'Angleterre sacrifiait ce riche héritage de nos pères, ce qu'il y a de plus rationnel en fait de législation, à sa haine contre tout ce qui était français et catholique.

Ce n'était encore cependant que le prélude de ce que l'on se proposait de faire.

Le pays, comme l'on sait, était entièrement peuplé de Canadiens, et l'élément anglais ne se rencontrait que dans les villes, et ne se composait, dit Garneau, "que de cette nuée d'aventuriers, d'intrigants, de valets, qui s'était abattue sur le Canada à la suite des troupes anglaises et après la capitulation de Montréal. Des marchands d'une réputation perdue, des cabaretiers crapuleux, composaient la classe la plus nombreuse. Les hommes probes et honorables formaient l'exception. Tous les fonctionnaires publics, les juges, les jurés étaient anglais et protestants.

"Le juge en chef Gregory, tiré du fond d'une prison pour être placé à la tête de la justice, ignorait le droit civil et la langue française. Le procureur général n'était guère plus propre à remplir sa charge. Les places de secrétaire provincial, de greffier du conseil, de registraire, de prévôt-maréchal, furent données à des favoris qui les louèrent aux plus offrants!"

On pouvait compter tout au plus 500 de ces protestants anglais sur une population de 70,000 Canadiens-français catholiques. Ces hommes cependant, avec les quelques officiers sans honneur que l'Angleterre envoyait ici avec la servile et flétrissante mission d'accomplir ses honteux projets, de dénationaliser et faire disparaître les Canadiens, avaient la haute direction dans la conduite des affaires du pays, et refusaient hautement aux Canadiens tout droit à l'administration de leurs propres intérêts, les excluèrent de tout emploi public, leur refusaient enfin toute justice, parcequ'ils étaient Français et en étaient fiers, parcequ'ils étaient catholiques et portaient avec orgueil et défi ce titre noble et sacré pour la conservation duquel ils étaient prêts à sacrifier leurs biens et leurs vies.

L'Angleterre, dans son injustice, laissait à ces hommes tout pouvoir et tout droit; elle les voyait même avec plaisir attaquer journellement la langue française et la religion catholique, faire tous leurs efforts pour anéantir notre race: efforts qui venaient échouer contre l'union si belle et si ferme de nos pères.

Ces hommes demandaient hautement une chambre d'assemblée où les Canadiens, comme catholiques, ne pourraient pas être élus, et dont ils ne pourraient pas même être électeurs. Ils allaient même jusqu'à demander d'établir des écoles anglaises et protestantes dans toutes les paroisses et d'abolir peu à peu la langue française jusque dans les cours de justice.

De leur côté, les Canadiens pétitionnèrent pour qu'on ne vint pas à accorder une chambre d'où leur titre de catholiques les excluait, ils demandèrent leurs anciennes lois, leurs droits et privilèges de citoyens anglais, et l'établissement

d'un conseil législatif où ils pourraient être admis.

(A continuer.)

JEAN RIVARD ET L'ÉDUCATION.

Dieu a distingué l'homme de la bête en lui donnant une intelligence capable d'apprendre . . . . Cette intelligence a besoin, pour se développer, d'être enseignée.

GENESE.

C'est par l'éducation qu'on peut réformer la société et la guérir des maux qui la tourmentent.

PLATON.

Celui-là qui est maître de l'éducation peut changer la face du monde.

LEIBNITZ.

Nous voici rendus à l'époque la plus critique, la plus périlleuse, en même temps que la plus importante et la plus glorieuse de toute la carrière de Jean Rivard. Nous allons le voir s'élever encore, aux prises avec les difficultés les plus formidables. Après avoir déployé, dans la création de sa propre fortune et dans la formation de toute une paroisse, une intelligence et une activité remarquables, il va déployer, dans l'établissement des écoles de Rivardville, une force de caractère surprenante et un courage moral à toute épreuve.

Mais cette question de l'éducation du peuple, avant de devenir pour les habitants de Rivardville le sujet de délibérations publiques, avait été pour Octave Doucet et Jean Rivard, le sujet de longues et fréquentes discussions privées. Que de fois l'horloge du presbytère les avait surpris, au coup de minuit, occupés à rechercher les opinions des théologiens et des grands philosophes chrétiens sur cette question vitale. Les sentiments des deux amis ne différaient toutefois que sur des détails d'une importance secondaire; ils s'accordaient parfaitement sur la base à donner à l'éducation, sur la nécessité de la rendre aussi relevée et aussi générale que possible, de même que sur l'influence toute puissante qu'elle devait exercer sur les destinées du Canada. L'éducation du peuple, éducation religieuse, saine, forte, nationale, développant à la fois toutes les facultés de l'homme, et faisant de nous, Canadiens, une population pleine de vigueur, surtout de vigueur intellectuelle et morale, telle était, aux yeux des deux amis, notre principale planche de salut.

Nous ne saurions mieux faire connaître les principes qui les guidaient, et les conclusions auxquelles ils en étaient arrivés, qu'en reproduisant ici quelques phrases de l'ouvrage de Mgr. Dupanloup sur l'Éducation, ouvrage admi-

nable, s'il en fût, et qui devrait se trouver entre les mains de tous ceux qui s'occupent de la chose publique;

“ Cultiver, exercer, développer, fortifier et polir toutes les facultés physiques, intellectuelles, morales et religieuses qui constituent dans l'enfant la nature et la dignité humaine; donner à ces facultés leur parfaite intégrité; les établir dans la plénitude de leur puissance et de leur action . . . . . telle est l'œuvre, tel est le but de l'Éducation.

“ L'Éducation accepte le fond, la matière que la première création lui confie; puis elle se charge de la former; elle y imprime la beauté, l'élévation, la politesse, la grandeur.

“ L'Éducation doit former l'homme, faire de l'enfant un homme, c'est-à-dire lui donner un corps sain et fort, un esprit pénétrant et exercé, une raison droite et ferme, une imagination féconde, un cœur sensible et pur, et tout cela dans le plus haut degré dont l'enfant qui lui est confié est susceptible.

“ De là, l'Éducation *intellectuelle* qui consiste à développer en lui toutes les forces, toutes les puissances de l'intelligence;

“ De là, l'Éducation *disciplinaire* qui doit développer et affermir en lui les habitudes de l'ordre et de l'obéissance à la règle;

“ De là, l'Éducation *religieuse* qui s'appliquera surtout à inspirer, à développer les inclinations pieuses et toutes les vertus chrétiennes;

“ De là, l'Éducation *physique* qui consiste particulièrement à développer, à fortifier les facultés corporelles.

“ Dans le premier cas, l'Éducation s'adresse spécialement à l'*esprit*, qu'elle éclaire par l'instruction;

“ Dans le second cas, l'Éducation s'adresse plus spécialement à la volonté et au *caractère*, qu'elle affermit par la discipline;

“ Dans le troisième cas, l'Éducation s'adresse spécialement au *cœur* et à la *conscience*, qu'elle forme par la connaissance et la pratique des saintes vérités de la religion;

“ Dans le quatrième cas, c'est le *corps* que l'Éducation a pour but de rendre sain et fort par les soins physiques et gymnastiques.

“ Mais, en tous cas, tout est ici nécessaire et doit être employé simultanément. C'est l'homme tout entier qu'il est question d'élever, de former, d'instituer ici-bas. Ce qu'il ne faut donc jamais oublier, c'est que chacun de ces moyens est indispensable, ohacune de ces éducations est un besoin impérieux pour l'enfant et un devoir sacré pour vous que la Providence a fait son instituteur.

“ Quel que soit son rang dans la société, celle que soit sa naissance ou son humble fortune, jamais un homme n'a trop d'intelligence ni une moralité trop élevée; jamais il n'a trop de cœur ni de caractère; ce sont là des biens qui n'embarrassent jamais la conscience. Quoi ! me dira-t-on, vous voulez que l'homme du peuple, que l'homme des champs puisse être intelligent comme le négociant, comme le magistrat ? Eh ! sans doute, je le veux, si Dieu l'a voulu et fait ainsi : et je demande que l'Éducation ne fasse pas défaut à l'œuvre de Dieu ; et, si cet homme, dans sa pauvre condition, est élevé, d'ailleurs, à l'école de la religion et du respect, je n'y vois que des avantages pour lui et pour tout le monde.

“ De quel droit voudrait-on refuser à l'homme du peuple le développement convenable de son esprit ? Sans doute il ne fera pas un jour de ses facultés le même emploi que le négociant ou le magistrat : non, il les appliquera diversement selon la diversité de ses besoins et de ses devoirs : et voilà pourquoi l'Éducation doit les exercer, les cultiver diversement aussi ; mais les négliger, jamais ! L'homme du peuple s'applique à d'autres choses ; il étudie d'autres choses que le négociant et le magistrat ; il en étudie, il en sait moins : c'est dans l'ordre ; mais qu'il sache aussi bien, qu'il sache même mieux ce qu'il doit savoir ; qu'il ait autant d'esprit, et quelquefois plus, pourquoi pas ? ”

Deux obstacles sérieux s'opposent à l'établissement d'écoles dans les localités nouvelles : le manque d'argent et le manque de bras. La plupart des défricheurs n'ont que juste ce qu'il faut pour subvenir aux besoins indispensables, et du moment qu'un enfant est en âge d'être utile, on tire profit de son travail.

Durant les premières années de son établissement dans la forêt, Jean Rivard avait bien compris qu'on ne pouvait songer à établir de suite des écoles régulières. Mais son zèle était déjà tel à cette époque, que pendant plus d'une année il n'employa pas moins d'une heure tous les dimanches à enseigner gratuitement les premiers éléments des lettres aux enfants et même aux jeunes gens qui voulaient assister à ses leçons.

Un bon nombre de ces enfants firent des progrès remarquables. La mémoire est si heureuse à cet âge ! Ils répétaient chez eux, durant la semaine, ce qu'ils avaient appris le dimanche, et n'en étaient que mieux préparés à recevoir la leçon du dimanche suivant. Dans plusieurs familles d'ailleurs, les personnes sachant lire et écrire s'empressaient de continuer les leçons données le dimanche par Jean Rivard.

Bientôt même, sur la recommandation pressante du missionnaire, des écoles du soir,

écoles volantes et gratuites, s'établirent sur différents points du canton.

Mais cet état de choses devait disparaître avec les progrès matériels de la localité.

Peu de temps après l'érection de Rivardville en municipalité régulière, Jean Rivard, en sa qualité de maire, convoqua une assemblée publique où fut discutée la question de l'éducation. Il s'agissait d'abord de nommer des commissaires chargés de faire opérer la loi et d'établir des écoles suivant le besoin, dans les différentes parties de la paroisse.

Ce fut un beau jour pour Gendreau-le-Plaideux. Jamais il n'avait rêvé un si magnifique sujet d'opposition.

“ Qu'avons-nous besoin, s'écria-t-il de suite, qu'avons-nous besoin de commissaires d'école ? On s'en est bien passé jusqu'aujourd'hui, ne peut-on pas s'en passer encore ? Défiiez-vous, de toutes ces nouveautés ; cela coûte de l'argent : c'est encore un piège qui vous est tendu à la suggestion du gouvernement. Une fois des commissaires nommés, on vous taxera sans miséricorde, et si vous ne pouvez pas payer, on vendra vos propriétés . . . . ”

Ces paroles, prononcées avec force et avec une apparence de conviction, firent sur une partie des auditeurs un effet auquel Jean Rivard ne s'attendait pas.

Pour dissiper cette impression, il dut en appeler au bon sens naturel de l'auditoire, et commencer par faire admettre au père Gendreau lui-même la nécessité incontestable de l'instruction.

“ Supposons, dit-il, en conservant tout son sang-froid et en s'exprimant avec toute la clarté possible, supposons que pas un individu parmi nous ne sache lire ni écrire : que ferions-nous ? où en serions-nous ? Vous admettez sans doute, M. Gendreau, que nous ne pouvons pas nous passer de prêtres ?

—C'est bon, j'admets qu'il en faut, dit le père Gendreau.

—Ni même de magistrats, pour rendre la justice ?

—C'est bon encore.

—Vous admettez aussi, n'est-ce pas, que les notaires rendent quelquefois service en passant les contrats de mariage, en rédigeant les testaments, etc. ?

—Passe encore pour les notaires.

—Et même, sans être aussi savant qu'un notaire, n'est-ce pas déjà un grand avantage que d'en savoir assez pour lire à l'église les prières de la messe, et voir sur les gazettes ce que font nos membres au parlement, et tout ce qui se passe dans le monde ? Et lorsqu'on ne peut pas soi-même écrire une lettre, n'est-ce pas commode de pouvoir la faire écrire par quelqu'un ? N'est-ce pas commode aussi, lorsque soi-même on ne sait pas lire, de pouvoir faire lire par

d'autres les lettres qu'on reçoit de ses amis, de ses frères, de ses enfants ? . . . .

Il se fit un murmure d'approbation dans l'auditoire.

—Oui, c'est vrai, dit encore le père Gen-dreau, d'une voix sourde.

(A continuer.)

Examen des officiers.

L'examen des officiers volontaires de la Division Militaire de Québec s'est terminé mardi soir. Le résultat de cet examen qui a été d'une rigidité nullement inférieure à celui que les officiers de l'armée régulière ont à subir, a été au-delà de toute espérance. Sur 21 officiers qui avaient témoigné leur intention de paraître devant la commission, 18 seulement se sont présentés. Les Messieurs suivants sont ceux qui ont obtenu leur diplôme.

DIPLÔMES DE 1RE CLASSE.

- Lt. Col. Chs. DeSalaberry, Commandant 9e Bat. Voltigeurs de Québec.
- Major Lamontagne, Commandant Batterie de Campagne.
- “ Panet, 8e Bat. Voltigeurs de Québec.
- Capt. Vohl, Payeur du 9e Bat. Voltigeurs de Québec.
- “ Alley, 8e Bat. M. A. de Québec,
- “ Thomson, 9e Bat. M. A. de Québec.
- “ Langevin, 9e Bat. “ “
- “ Pelletier, 9e Bat. “ “
- Lieut. Jackson, 8e Bat. J. A. de Québec.
- “ Thibault, 9e Bat. “ “
- “ Fraser, 8e Bat. “ “
- “ Crawford, 8e Bat. “ “
- Enseigne Prendergast, 8e Bat. “ “

Un seul s'est présenté pour un diplôme de 2me classe, et l'a obtenu, c'est le Capitaine Braün, Enseigne dans le C. S. Rifles.

Le colonel Ingall, Président de la Commission, qui passe avec raison, croyons-nous, pour le meilleur tacticien sur ce continent, a souvent, pendant le cours des examens, exprimé son étonnement de l'étendue des connaissances des candidats, et a déclaré devoir en faire un rapport spécial à Son Excellence le Commandant en Chef.—(Courrier du Canada.)

Nous nous permettrons d'ajouter quelques mots.

Les succès qu'ont obtenus les officiers volontaires de la Division Militaire de Québec, sont dus en grande partie aux excellentes leçons qu'ils ont reçues de M. le Major de Brigade L. T. Suzor. C'est aussi ce qu'ils ont voulu reconnaître en se réunissant, mardi dernier, chez M. le Major C. Eugène Panet, afin de présenter

une adresse de remerciements à M. Suzor, et lui offrir un gage de leur estime et de leur reconnaissance. Ce gage consistait en un gobelet d'argent sur lequel étaient inscrits ces mots :

“ Présenté au Major L. T. Suzor, Major de Brigade, District Militaire No. 7 B. C., en souvenir de l'examen, 14 avril.”

We may add, dit le Morning Chronicle, that the goblet contained a still more substantial acknowledgment of the Brigade—Major's zeal and energy.

Il est de fait que les officiers qui ont suivi les leçons de M. Suzor, sont les seuls qui aient pu obtenir des diplômes. C'est assurément ce qui prouve le mieux l'étendue des connaissances et l'excellente méthode de M. le Major Suzor.

NOTRE-DAME DES ORPHELINS.

BALLADE.

Ils sont là, tous les deux, agenouillés sur la mousse jaunie, leurs petits bras entrelacés, leurs yeux pleins de larmes élevés vers le Ciel, une douce prière sur leurs lèvres bleuies !

O Notre Dame, douce Vierge Marie, soyez propice aux pauvres orphelins !

Hier, la main de leur mère s'est glacée sur leurs blondes têtes, hier la noble châtelaine d'Irresenberg vous dit en pressant sur son cœur déjà froid les fruits de son amour : Leur père n'est plus, moi je vais le rejoindre :

O Notre-Dame, douce Vierge Marie, ayez pitié des pauvres orphelins !

Sans appui, sans protecteurs, enfants chéris ! qu'allez-vous devenir ? Oh ! puisse la main du malheur ne jamais vous étreindre ! Puisse la douleur être inconnue de vous ! Hélas ! si le chagrin venait plisser vos fronts, si les larmes, filles de la souffrance, obscurcissaient jamais l'azur de vos beaux yeux : Arthur, Emma, ô mes amours, vite, vite, écriez-vous.

Notre-Dame, douce Vierge Marie, ayez pitié des pauvres orphelins !

Au nom de Dieu ! Arriberg, ô mon frère ! je vous lègue mes enfants, protégez-les ; les petites fleurs croissent à l'abri des grands chênes, qu'ainsi sous votre égide grandissent mes enfants ! Au nom de Dieu, Arriberg, ô mon frère, je viendrai vous recommander moi-même le dépôt que je vous confie ! Arriberg s'inclina en signe d'acquiescement, et son regard fauve rencontrant le limpide regard des enfants, essaya de sourire, mais ses lèvres ne purent que se contracter ! Une fois encore, Yolande d'Irresenberg bénit les deux petits êtres qu'elle allait laisser seuls et sans secours, puis ses yeux se fermèrent, une pâleur mortelle couvrit son beau visage et sa voix s'éteignit en murmurant encore :

O Notre-Dame, douce Vierge Marie, ayez pitié des pauvres orphelins !

Hélas ! Arthur ni Emma ne compronçaient rien aux tristes paroles de leur mère, leurs bouches lui souriaient, et leurs petits doigts jouaient avec les franges d'or du lit funèbre.

Les prenant par la main, leur oncle dit : Elle est morte ! Ignorants de ce mot, les enfants répétèrent : Elle est morte ! Puis ne retrouvant plus le doux regard de leur mère, n'entendant plus sa douce voix, ils baisèrent sa main froide et immobile et suivirent leur oncle, en disant à voix basse : Elle dort, ne la réveillons pas !

Notre-Dame, douce Vierge Marie, ayez pitié des pauvres orphelins !

Venez, mes petits chéris, venez mes jolis anges, cueillir dans le bois les fraises parfumées, les odorantes fleurs : Ainsi parla le lendemain de la mort d'Yolande, le farouche Arriberg, à la voix perfide et au cœur corrompu.

O Notre-Dame, douce Vierge Marie, soyez propice aux pauvres orphelins.

Se tenant par la main, les enfants suivent leur oncle, ils prennent un sentier ombrueux et solitaire, leurs petits pieds foulent l'herbe fleurie, leurs paniers se remplissent de fraises, et la joie brille sur leurs fronts blancs et purs.

O Notre-Dame, douce Vierge Marie, soyez propice aux pauvres orphelins !

Ils arrivèrent dans un épais taillis, les arbres entrelaçaient leurs branches, à peine voyait-on le ciel bleu : un rayon de soleil, pénétrant à travers le feuillage, avait fait épanouir les fleurs, l'herbe était haute et humide, et les oiseaux chantaient sous le dôme de verdure. Emu, malgré lui-même, Arriberg crut entendre les hôtes du bocage, gazouiller la prière de sa sœur expirante :

O Notre-Dame, douce Vierge Marie, soyez propice aux pauvres orphelins !

Il tressaillit..... Mais tout-à-coup : Mes doux agneaux, dit le traître aux enfants, amusez-vous, cueillez des fleurs pour votre mère, moi, je vais revenir, et il partit. L'avarice avait fait taire la voix du sang dans le cœur du scélérat !

O Notre-Dame, douce Vierge Marie, soyez propice aux pauvres orphelins.

Longtemps les enfants jouèrent sur le gazon, longtemps leurs doigts effeuillèrent les branches fleuries. Puis ils eurent faim et ils mangèrent leurs fraises. Puis ils eurent peur, car la nuit se faisait froide et sombre, les oiseaux ne chantaient plus, le rayon de soleil avait disparu, les petites fleurs penchaient leurs têtes, et des voix frémissantes, courant à travers les rameaux, semblaient soupirer :

O Notre-Dame, douce Vierge Marie, soyez propice aux pauvres orphelins !

Saisis d'effroi, les enfants appelèrent leur

oncle, leurs pas s'égarèrent dans les sentiers du bois, leurs membres délicats frissonnèrent au vent du soir, la nuit tombait, tombait plus noire, et nulle voix ne vint répondre à leur voix désolée :

O Notre-Dame, douce Vierge Marie, soyez propice aux pauvres orphelins !

Soudain une pensée surgit dans la jeune âme d'Arthur, il se lève, sa figure enfantine revêt un caractère inspiré : Tel on peint les anges unissant sur leurs fronts, aux grâces naïves de l'innocence, la glorieuse auréole de l'habitant des Cieux.

O ma sœur, viens prier, le chagrin pâlit nos fronts, les larmes remplissent nos yeux, vite, prions. Unissant leurs mains dans les ténèbres, les deux beaux enfants tombèrent à genoux en répétant la prière de leur mère mourante :

O Notre-Dame, douce Vierge Marie, ayez pitié des pauvres orphelins !

Et voilà qu'une immense clarté illumine la forêt, et les sons confus d'une lointaine mélodie viennent frapper leurs oreilles. Emma joyeuse dit à son frère : O Arthur, elle nous a entendus, la bonne Vierge ; vois, elle vient nous secourir ! . . . Les Cieux se sont entr'ouverts ; Marie descend vers les enfants : déjà ils aperçoivent son manteau d'azur, déjà brillent les étoiles qui couronnent sa tête, déjà son céleste et gracieux visage sourit aux orphelins, sa douce main essuie leurs larmes, et sa bouche leur murmure des mots suaves et divins. Ces anges, qui accompagnent la souveraine des Cieux, chantent sur leurs harpes d'or, et de leurs lèvres tombent, avec des flots d'harmonie, ces consolantes paroles :

Notre-Dame, la douce Vierge Marie, a eu pitié de vous, ô pauvres orphelins !

Quittez, quittez la terre, les ronces et les épines déchireraient vos pieds ; quittez, quittez la terre, séjour de douleur, d'angoisses et de chagrins ! là, l'égoïsme dessèche le cœur, l'ambition dévore les âmes, l'avarice creuse les joues et sillonne les fronts ! Enfants, non, vous ne boirez point à ce calice amer qu'on appelle la vie, car :

Notre-Dame, la douce Vierge Marie, a eu pitié de vous, ô pauvres orphelins !

Quittez la terre, venez au Ciel ! là, deux ailes blanches vous porteront dans les champs de l'espace, des roses immortelles ceindront vos jeunes fronts ; vous mangerez le fruit de vie, et vous vous abreuverez aux eaux jaillissantes de l'immortalité ! Venez, venez prendre place parmi le chœur des Anges.

Notre-Dame, la douce Vierge Marie, a eu pitié de vous, ô pauvres orphelins.

Ainsi chantait sur des lyres, l'angélique cortège de la reine des Cieux. Et les deux enfants, en extase, tendaient les bras vers la douce vision, leurs bouches voulaient parler, et les

paroles venient mourir inarticulées sur leurs lèvres de rose. Alors Marie imprima sur leurs fronts candides un tendre et long baiser, puis l'ange de la mort s'avança, il trancha en souriant le fil des jours des enfants délaissés. Comme on voit deux beaux lis, incliner la tête au souffle de la brise du soir, se balancer doucement sur leur tige, se baisser et dormir ; ainsi les deux orphelins inclinèrent leurs têtes enfantines au souffle de l'ange de la mort. La vie abandonne leurs fronts, leurs beaux yeux se ferment, leurs lèvres pâlisent, et s'inclinent vers la terre, ils semblent dormir sur le gazon.

S'enveloppant d'une blanche nuée, Marie s'élança vers les Cieux, portant en triomphe, au pied du trône de son fils, deux anges de plus, deux âmes innocentes et pures qu'elle venait de soustraire aux misères, aux souffrances de la vie.

Et le ciel retentit d'un chant de reconnaissance et d'amour, et les échos de la terre répétèrent longtemps les sons affaiblis de l'hymne divin :

Notre-Dame, la douce Vierge Marie, a eu pitié des pauvres orphelins !

REINE BLANCHE.

### VARIÉTÉS.

Pour peindre les nations, il faut les voir elles-mêmes. Montesquieu voyagea et conclut d'après ses voyages que :

L'Allemagne est faite pour y voyager,  
L'Italie pour y séjourner,  
L'Angleterre pour y penser,  
Et la France pour y vivre.

Il faudrait, disait quelqu'un, naître en Italie, à cause de la douceur du climat ; vivre en France, à cause de l'adresse à préparer les mets ; mourir en Espagne, à cause de la tristesse du pays.

Le chocolat fait les délices de l'Espagne.

Le café apaise les fumées du vin chez les Allemands.

Le thé délaie l'humeur épaisse des Hollandais.

Les liqueurs suspendent la mélancolie des Anglais.

La limonade tempère l'ardeur des Italiens.

La bière réjouit le cœur des Suédois.

L'eau-de-vie est l'élément des Polonais.

Le tabac est la passion du Turc.

L'hydromel est le nectar des Moscovites.

Une table délicate est le paradis des Français.

Je ne sais quel auteur a dit que " la Hollande est un pays où le démon de l'or est couronné de tabac, habillé d'épices, et assis sur un trône de fromage."

En fait de conseils, l'Allemand est lent ; l'Anglais, déterminé ; l'Espagnol, fin et prévoyant ; le Français, précipité ; et l'Italien, subtil.

Quant au caractère, l'Allemand est sérieux ; l'Anglais est doux ; l'Espagnol, grave ; le Français, gai ; et l'Italien, facile.

Lorsqu'un objet fait résistance,  
L'Anglais fier et vain s'en offense ;  
L'Italien est désolé ;  
L'Espagnol est inconsolable ;  
L'Allemand se console à table ;  
Le Français est tout consolé.

Thalès dit que de toutes les choses,  
La plus ancienne est *Dieu*,  
La plus belle est le *monde*,  
La plus forte est la *nécessité*,  
La plus grande est l'*espace*,  
La plus sage est le *temps*,  
La plus prompte est la *pensée*,  
La plus commune est l'*espérance*.

### Extraits divers sur l'Éducation.

#### IL FAUT FAIRE COMPRENDRE AUX ENFANTS L'UTILITÉ DE L'INSTRUCTION.

Montrez toujours à l'enfant l'utilité des choses que vous lui enseignez ; faites-lui en voir l'usage par rapport au commerce du monde, sans cela l'étude lui paraît un travail abstrait, stérile, et épineux. A quoi sert, dit-il en lui-même, d'apprendre toutes ces choses dont on ne parle point dans les conversations, et qui n'ont aucun rapport avec ce qu'on est obligé de faire ?

A mesure que sa raison augmente, il faut aussi de plus en plus raisonner avec lui.

#### ÉDUCATION DU PREMIER ÂGE.

Toutes les ressources imaginables ont été employées pour l'enfance ; le raisonnement a fait ce qu'il a pu, l'enseignement de même, les punitions, les récompenses, l'extrême excitation de l'amour-propre ; toute la grosse artillerie de l'éducation a joué souvent avec bien peu d'avantage. La seule chose qu'on n'ait pas tenté, du moins avec régularité, c'est de donner une sorte d'éducation *positive* au premier âge.

#### DU DÉFAUT DE MÉTHODE DANS L'ÉDUCATION.

J'ai toujours pensé qu'on pourrait changer le genre humain si l'on se rendait véritablement maître de l'éducation de la Jeunesse.

On voit des enfants toucher du clavecin en grands maîtres ; on n'a jamais vu un peintre de douze ans.

UN TREBUCHET.—On lit dans la *Lombardia* de Milan, du 3 du courant :

” Hier matin, nous avons assisté à un curieux spectacle : un jeune homme était conduit en prison, il avait une de ses mains prise dans un piège de fer qui paraissait lui causer une vive douleur, à en juger par ses cris et ses prières aux agents de la sûreté publique. C’est un M. Andrea Narisco qui a imaginé de fabriquer ce piège pour prendre les coupeurs de bourses comme dans une souricière. Cet engin, qui peut se placer aisément dans sa poche de paletot, est construit de façon que la main du voleur reste prise comme dans un étoupe.

” Hier, M. Narisco se transporta dans un de ces endroits qui sont le rendez-vous ordinaire des voleurs de bourses, et ayant aperçu un individu qui paraissait suspect, il prit les allures d’un campagnard naïf, tira de sa poche une magnifique tabatière d’argent, et, après avoir humé une prise, il replaça tranquillement la tabatière dans la poche munie du piège. Bientôt, un jeune homme s’approche de M. Narisco, et en un clin d’œil, glisse la main dans la poche de ce dernier . . . Mais hélas ! le voleur se met à crier et à courir avec la main dans le piège. Il fut aussitôt poursuivi, arrêté et conduit en prison.

#### RÉCRÉATION ARITHMÉTIQUE.

En parcourant un espace de 120 verges, les petites roues d’un carrosse font 6 tours de plus que les grandes : si l’on ajoute 1 verge à la circonférence de chaque roue, les petites feront alors 4 tours de plus que les grandes dans la même distance. Quelle est la circonférence de chaque roue ?

C\*\*\*

On demande combien il faudra de piastres valant quatre chelins et demi, et de guinées de vingt-un chelins, chacune, pour payer une somme de quatre cent quatre vingt piastres, sachant que le nombre total des pièces de chaque espèce doit être de deux cent quarante ?

G. T. T.

#### ALMANACH POLITIQUE.

##### AMÉRIQUE.

*Canada.*—Les honorables MM. Campbell, Cookburn, Buchanan et Simpson ont été réélus. L’hon. M. Foley a été défait par M. Bowman.

*Etats du Nord.*—Quelques journaux américains croient que le gouvernement de Washington va faire une nouvelle levée de troupes.

L’on croit qu’une campagne va commencer immédiatement.

On éprouve des craintes sérieuses à Washington, relativement aux Indiens Sioux, pour la saison prochaine.

Le général Banks, celui-là même qui a été battu par les troupes du Sud, dans la Louisiane, a cru devoir s’éloigner un peu du danger. Il est maintenant à 60 milles de Shreveport. Il paraît que le gouvernement de Washington est à la veille de le rappeler.

Le général confédéré Hoke a envoyé une dépêche à Richmond, annonçant qu’il a capturé Plymouth, dans la Caroline du Nord, le 20 avril, et qu’il a fait prisonniers un général de brigade et 600 hommes, et qu’une quantité de provisions et 25 pièces d’artillerie lui sont tombées entre les mains par ce fait d’armes.

Dans plusieurs des Etats du Nord la milice sédentaire est mise sur pied pour permettre aux troupes de se rendre sur les divers champs de bataille. Elles paraissent être toutes dirigées sur la Virginie.

*Etats-Confédérés.*—On dit que Lee a envoyé une partie de son armée dans la Vallée du Shenandoah, dans le but de forcer le général Grant de diviser son armée en envoyant des troupes à sa poursuite.

##### EUROPE.

*Angleterre.*—M. Gladstone a présenté un budget favorable au Parlement anglais. La dépense a été de plus d’un million sterling au-dessous des évaluations. Le surplus est de plus de deux millions et un quart.

Garibaldi devait entrer à Londres le 11. Lord Palmerston devait lui donner un banquet.

*Danemark.*—Le bombardement de Duppel s’est soutenu avec vigueur le 7. Celui de Londersberg a recommencé le 8, avec une violence extraordinaire.

*Pologne.*—Un détachement d’insurgés polonais a traversé la frontière prussienne pour entrer dans la Pologne, et a soutenu un combat sanglant avec les Russes.

*Autriche.*—L’empereur d’Autriche a autorisé la formation d’un corps de 6,000 volontaires et de 300 marins pour l’Empire du Mexique.

#### CONDITIONS :

LA SEMAINE paraît régulièrement le dernier jour de chaque semaine.

L’abonnement est d’UNE PIASTRE par année, invariablement payable d’avance.

On s’abonne à Québec, chez M. C. Darveau, imprimeur, Propriétaire-Gérant, côte Lamontagne, No. 8.